

Bulletin d'adhésion

Place de marché Open

Expériences

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Mission Tourisme et Patrimoine Mondial
24 rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand
E-mail : a.rodde@auvergnerhonealpes-tourisme.com
Site Internet : www.auvergne-destination-volcans.com

> Identité du Partenaire

Dénomination : SPL CLERMONT AUVERGNE TOURISME
Nom & Prénom du représentant légal : Monsieur Vincent Garnier
Qualité du représentant : Directeur Général
Adresse : Maison du Tourisme - Place de la Victoire
Code postal : 63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 98 65 00
E-mail : info@clermontauvergneturisme.com
Site Internet : www.clermontauvergneturisme.com

> Identité du Professionnel de tourisme / Professionnel Personne Morale / Dénomination sociale

Nom commercial / Enseigne :

Nom & Prénom du représentant légal :

R.C.S. :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :



E-mail :

N° SIRET :

Assujetti à la TVA (Oui / Non) :

N° de T.V.A. intracommunautaire :

Engagement du Professionnel du tourisme :

- En signant le bulletin d'adhésion, le Professionnel du tourisme reconnaît avoir pris connaissance préalablement, lu, compris et accepté sans réserve, les Conditions d'Utilisation des Services.
- Être en règle avec la législation en vigueur pour l'exercice de son activité.
- Renseigner le planning des disponibilités et le tenir à jour.
- Intégrer un lien depuis son site Internet (s'il dispose d'un site Internet) vers une page du site Internet du Partenaire www.clermontauvergnetourisme.com

Engagement du Partenaire :

- Veiller à ce que les informations communiquées par le Professionnel du tourisme soient complètes, exactes et à jour.
- Recueillir l'accord du Professionnel du tourisme sur les Conditions d'Utilisation des Services, et à les faire respecter à tout moment par ce dernier.
- Promouvoir la vente en ligne sur son site Internet www.clermontauvergnetourisme.com
- Promouvoir l'activité du Professionnel du tourisme au sein du réseau des bureaux d'information touristiques de l'Office de Tourisme métropolitain.
- Former et accompagner le Professionnel du Tourisme sur les outils de vente en ligne.
- Transmettre un récapitulatif des ventes.

Le présent contrat prend effet à partir de sa date de signature des deux parties et est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution de l'une ou l'autre de ses obligations, 30 jours à compter de la réception d'un courrier recommandé.

L'Article 11 des Conditions Générales d'Utilisation de la Place de Marché Open Expériences précise toutes les conditions d'entrée en vigueur, durée et suspension du Service.

Fait en 3 exemplaires, à

En date du

Signatures des parties :

Le Partenaire

Le Prestataire

pour le compte du CD63

